



*Au service
des peuples
et des nations*

Fiche Technique pour l'intégration des préoccupations relatives à l'Environnement et aux Changements Climatiques dans les Plans de Développement Communaux (PDC)

Octobre 2012

SOMMAIRE

- I. Contexte et justification
- II. Objectifs
- III. Démarche Méthodologique
- IV. Intégration de l'Environnement et des changements climatiques
- V. Définition et analyse des tendances
- VI. Élaboration du diagnostic environnemental de la Commune
- VII. Détermination des enjeux et objectifs environnementaux
- VIII. Détermination des solutions et actions
- IX. Détermination des coûts estimatifs
- X. Intégration des préoccupations liées à l'environnement et aux changements climatiques dans les programmes sectoriels
- XI. Définition des mesures de mise en œuvre
- XII. Recommandations
- XIII. Suivi et évaluation

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les diverses analyses opérées à travers le monde ces dernières années sur la réduction de la pauvreté, la croissance économique et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont démontré que les enjeux et défis environnementaux et surtout ceux des changements climatiques ont des impacts sur le développement des pays. Ces impacts sont plus expressifs dans les pays les moins avancés (pays pauvres) dont l'économie est surtout basée sur l'agriculture, comme le Bénin. Ces analyses prouvent qu'il existe, de manière inéluctable, des interrelations entre les enjeux environnementaux, les défis climatiques et le développement durable. Il importe donc de cerner et d'intégrer dans toutes les planifications qui visent le développement, tant aux niveaux national, régional que local, les préoccupations environnementales et de changements climatiques.

Il convient de noter que dans la perspective d'un développement durable de nos différentes entités territoriales, des dispositions législatives et réglementaires diverses avaient été déjà prises. Elles stipulent et recommandent dans des chapitres et paragraphes spécifiques la prise en compte des questions environnementales et des défis climatiques dans les planifications de développement afin de les rendre plus objectives et plus réalistes. Parmi ces dispositions figurent :

- La « *Loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin* » qui dispose en son article 3c que « *la protection et la mise en valeur de l'environnement doivent faire partie intégrante du plan de développement économique et social et de la stratégie de sa mise en œuvre* ». Par ailleurs, l'article 4c stipule que « *l'un des objectifs de la gestion de l'environnement au Bénin est d'assurer l'équilibre entre l'environnement et le développement* » ;
- La « *Convention sur la biodiversité* » dispose en ses articles 8, 16 et 19 que les États parties prennent et développent des outils, des stratégies et des méthodes pour protéger la diversité biologique contre les risques biotechnologiques, et prennent des mesures de conservation pour une utilisation durable des ressources naturelles et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur exploitation ;
- Le « *Protocole de Kyoto* » stipule en ses articles 2 et 3 que chaque État-partie devra :

- prendre des engagements et mener des actions pour réduire les émissions ;
- élaborer et appliquer des politiques et des mesures pour accroître l'efficacité énergétique ;
- protéger et renforcer les puits et réservoirs de gaz à effets de serre (GES) ;
- promouvoir des méthodes durables de gestion des ressources naturelles et de l'agriculture durable qui tiennent compte des changements climatiques, en fonction de sa situation et des moyens disponibles ;
- promouvoir des technologies moins polluantes ;
- assainir nos milieux, nos cadres de vie et mettre en place un mécanisme efficace de gestion des déchets pour promouvoir le développement durable.

C'est dans ce cadre que la « Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRП) » a connu plusieurs sessions de verdissement. Par ailleurs, certaines planifications nationales et sectorielles sont verdies (le PSRSA, le Code Pénal, etc.). Il importe donc que les planifications locales qui se calquent sur les planifications nationales, sectorielles et sur les réalités locales connaissent un verdissement.

La présente fiche technique se veut un outil d'éveil, de vulgarisation et d'accompagnement des collectivités locales, des intervenants et des communautés dans le processus de verdissement.

II- OBJECTIFS

Cette fiche technique est un outil d'internalisation et de méthodologie. A cet effet, son objectif est de permettre aux acteurs territoriaux, tant au niveau national, départemental que local, de cerner les interactions qui existent entre la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et le développement durable de l'espace concerné.

De manière spécifique, cette fiche facilite de manière simplifiée une internalisation des dispositions des différentes conventions et documents cadres ratifiés et adoptés par le Gouvernement. De même, elle aide à une extension des

mesures et actions pratiques en vue de leur mise en application pour une meilleure protection et gestion des ressources naturelles, mais aussi une croissance économique optimale en vue d'une réduction sensible de la pauvreté et d'un développement durable.

Il s'agit pour les collectivités locales et les acteurs locaux, d'intégrer dans les planifications et les stratégies locales de développement et de lutte contre la pauvreté, les préoccupations et recommandations liées à l'environnement telles que *les questions de dégradation des terres et de lutte contre la désertification, de gouvernance dans la gestion des ressources naturelles et environnementales, la promotion de la diversité biologique, les questions de pollution, d'hygiène et d'assainissement des milieux, des cadres de vie et l'évolution des maladies, les défis climatiques, les crises et les catastrophes, etc.*

III- APPROCHE METHODOLOGIQUE ET ACTEURS CONCERNES

Le processus de verdissement consiste en un accompagnement des acteurs nationaux et locaux dans l'intégration des préoccupations liées à l'environnement dans les analyses situationnelles, la définition des enjeux environnementaux et la prise de mesures et d'actions qui visent la protection, la sauvegarde et la gestion durable des ressources naturelles et environnementales, en tenant compte des aspects variabilités, quantitatifs et qualitatifs, de même que les aspects de qualités des flux d'énergie.

La démarche de verdissement des PDC se fait avec la participation de tous les acteurs quel que soit leur qualité et leur statut. Parmi ceux-ci figurent le Maire, le Conseil Communal, le point focal pour l'élaboration des PDC, les prestataires de service, les organisations communautaires, les structures d'appui technique ou les services déconcentrés et la structure de tutelle, de même que les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, etc. Ces différents acteurs interviennent à tous les niveaux d'activités à proprement parlés du verdissement qui se font en trois étapes caractérisées par :

1. la phase préparatoire : au cours de laquelle les outils sont développés et internalisés par les différents acteurs clés concernés par la formulation des PDC ;
2. la phase de verdissement : au cours de laquelle, les enjeux, les objectifs stratégiques, les résultats, les actions, les moyens et les stratégies de mise

en œuvre sont définis et intégrés dans les documents de planification à savoir : le PDC, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPAI), le Plan Annuel d'Investissement (PAI), le budget, etc. ;

3. la phase de suivi et d'évaluation : au cours de laquelle le cadre institutionnel, les outils, et les méthodes y relatifs sont définis et opérationnalisés.

3.1- La préparation du verdissement

Elle se réalise en plusieurs étapes.

- *L'élaboration des TDR*

Les TDR d'élaboration du PDC tiennent compte de tous les secteurs de développement, notamment : économie, social, environnement, auxquels sont associées des thématiques de base des différents programmes à développer par le PDC. Ces TDR devront intégrer, dans le cadre du verdissement, les aspects dégradation des terres et lutte contre la désertification, dégradation de l'environnement physique, conservation des ressources naturelles, gouvernance dans la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles (faune, flore, terre, eau et air), les questions de pollution, d'hygiène et d'assainissement des milieux publics, des cadres de vie et d'évolution des maladies, les défis climatiques, les crises et les catastrophes, etc.

Chaque volet pris en compte dans les TDR devra faire ressortir les aspects environnementaux liés aux différents secteurs porteurs sur lesquels est basé le PDC. A titre d'exemple : *l'analyse des potentialités économiques (agricole, industrielles, commerciales, etc.) de la commune doit intégrer la durabilité des ressources indexées, la gestion des déchets, etc.*

Les TDR doivent prendre en compte le cadre institutionnel d'élaboration des PDC et devra être terminé avant la mise en place du Comité de pilotage du PDC.

- *La formation des acteurs*

Les acteurs impliqués dans la formulation du PDC sont les formateurs identifiés dans la liste des acteurs cités supra. Chacun de ces acteurs devra être formé sur les concepts environnementaux, en l'occurrence sur les questions de changements

climatiques (désertification, inondations, perte de la biodiversité, principes de développement durable, conservation des ressources naturelles et des Aires protégées, enjeux et défis environnementaux, etc.) liés au développement local et les aspects thématiques à intégrer dans le diagnostic et les autres étapes du processus de formulation du PDC.

La formation des formateurs devra se dérouler sur le tas et ensemble avec les représentants communautaires désignés en vue de faciliter l'identification des *“problèmes environnementaux” et des problèmes de conservation et de gestion* et les actions intégratives et itératives à développer à travers le programme et les sous-programmes environnement et gestion des ressources naturelles du PDC.

La formation des acteurs consiste à renforcer les capacités de toutes les personnes devant participer au processus de formulation et de verdissement du PDC. Elle facilitera la prise en compte de l'environnement, des changements climatiques et de l'épineuse question de conservation de la biodiversité et des aires protégées dans les PDC en conformité avec la démarche classique d'élaboration des PDC.

- *L'élaboration des outils*

Les outils de travail devront prendre en compte les préoccupations et recommandations environnementales, notamment celles relatives à la conservation de la biodiversité ainsi que les outils techniques, à savoir la dégradation de l'environnement (*l'hygiène et l'assainissement, la gestion des déchets, la réduction voire la disparition des formations caractéristiques*), *la gestion des ressources naturelles (plans et cours d'eau et autres ressources en eau ; carrière de sable, forêts, parcs, etc.)*, les changements climatiques (*la caractérisation locale, et les enjeux et défis liés au développement de la commune*), les crises et les catastrophes naturelles (*la caractérisation des crises : inondations sécheresses, pestes animales, maladies épidémiques ou endémiques, les enjeux et défis liés au développement de la commune*), la perte de la biodiversité (*État de la biodiversité de la commune, les enjeux et défis de gestion durable de la biodiversité*). Ces thématiques devront être prises en compte comme un enjeu sectoriel et transversal qui garantit la durabilité des actions en matière de développement. Les outils à prendre en compte sont les PLAGE, les PE, les PMAE, les SDAC, les EIE, les EES, le Plan d'Aménagement et de Gestion des aires protégées et des forêts existant sur le territoire communal.

- *Le diagnostic participatif*

Les communes ne disposent pas toujours de note de diagnostic environnemental participatif (NDEP). Ainsi, les outils environnementaux comme les PLAGE, les PE les PMAE, les SDAC, les EIE, les EES, les plans de contingence communaux (PCC), les PHAC, les plans communaux d'adaptation aux changements climatiques, la stratégie de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité et bien d'autres, lorsqu'ils existent, pourront faire état de NDEP mais devront être complétés pendant le diagnostic participatif afin d'intégrer toutes les thématiques relatives à l'environnement.

Dans le cas où la commune ne dispose d'aucun outil d'évaluation environnementale, il faudra établir la NDEP en identifiant

t les données et les informations fiables existantes et, surtout en se basant sur les réalités de la commune et les objectifs et les défis à atteindre. Lorsque les outils sus-cités existent, ils devront être exploités et les données qu'ils comprennent devront être complétées ou actualisées lors de la collecte des informations.

Les évaluations devront s'inspirer des orientations de développement et mettront en exergue la part de la gestion durable des ressources naturelles dans la gestion des crises et catastrophes naturelle de même que dans l'atteinte des objectifs de développement (OMD, SCRP, OSD).

Il s'agit de :

- faire l'analyse de compatibilité des orientations envisagées, l'évaluation des effets environnementaux des programmes prioritaires retenus en fonction des sensibilités et des facteurs de vulnérabilité de la commune (fiches 1,2 et 3 annexe 1);
- et déterminer les coûts : Estimer les coûts économiques de la qualité environnementale passée et actuelle en termes concrets compréhensibles dans leurs langages et rapporter lesdits coûts en :
 - Pourcentage du PIB local, régional/départemental et national et autres valeurs économiques ;
 - Pourcentage du budget local, régional/départemental et national et du budget sectoriel (éducation, santé, masse salariale nationale, etc.) de la Commune.

Exemple : La contribution de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification, dégradation de l'environnement physique, gouvernance dans la gestion des ressources naturelles et environnementales, la gestion durable de la diversité biologique, les questions de pollution, d'hygiène et d'assainissement des milieux , des cadres de vie et l'évolution des maladies, les défis climatiques, les crises et les catastrophes etc. dans la réduction de la pauvreté, l'atteinte des OMD.

- *La rédaction du rapport d'analyse de situation*

Le rapport de l'analyse de la situation devra intégrer les richesses (les potentialités, les forces, les atouts, les opportunités), les contraintes (les faiblesses les risques, les menaces, les défis), les coûts sociaux et économiques liés

aux risques, les facteurs de vulnérabilité et les coûts afférents, les additionnalités aux objectifs de développement afférents aux actions à entreprendre.

Il est recommandé que le rapport de l'analyse de situation soit établi sur la base d'une analyse comparative par rapport aux référentiels internationaux, nationaux, départementaux et zonaux. Ce type d'analyse, loin d'être une simple dissertation, permet à travers un commentaire composé de comparer les cadres institutionnels, d'apprécier les écarts, d'identifier les efforts à fournir et de situer les responsabilités par rapport aux acteurs concernés.

3.2- L'intégration des préoccupations environnementales et des changements climatiques au PDC

Les différentes étapes de l'intégration des préoccupations environnementales et des changements climatiques dans le PDC sont :

- la formulation de la vision,
- la définition des objectifs stratégiques
- la définition des axes d'intervention et des programmes
- la définition des actions et des projets
- l'évaluation des ressources et des coûts
- la définition des stratégies de mobilisation de ressources et de mise en œuvre.

Il s'agit globalement de faire :

- une analyse de compatibilité spatiale, de durabilité sectorielle, et une analyse de cohérences des actions proposées (voir fiche 1 annexe2);
- une analyse de compatibilité et de cohésion de l'ensemble des programmes, des actions et des activités retenus (voir fiche 2 annexe2),
- et enfin faire une analyse de vulnérabilité des populations bénéficiaires et identifier les actions en renforcement de capacités des acteurs et bénéficiaires (fiche 3 annexe2).

3.3- Le suivi et l'évaluation du PDC verdi

Le PDC verdi est en cohérence avec les stratégies sectorielles et nationales. Le programme environnement devra être clairement défini avec des sous-programmes qui tiennent compte des thématiques et défis. Les actions devront être clairement définies, évaluées et budgétisées. Ces dernières devront être déclinées en projets

pour lesquels des ressources devront être mobilisées et les activités mises en œuvre.

Afin de faciliter le suivi et l'évaluation du PDC et du programme environnement, une liste d'indicateurs par secteur devra être établie assortie des valeurs de référence.

Un cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDC est important. Ce cadre facilitera les réflexions et échanges intra et inter communales sur le développement de la commune à travers les résultats de mise en exécution du PPAT et du PAT/PAI qui découle du PDC.

IV- DISPOSITIONS PRATIQUES CONCERNANT LES PDC EN COURS D'ÉLABORATION OU D'EXÉCUTION

Le PDC en cours d'élaboration pourra connaître une suspension en vue d'y intégrer le processus de verdissement pour sa mise en cohérence avec les stratégies nationales, sectorielles ou thématiques. Cela suppose l'élaboration de TDR complémentaire, puis de son exécution en jumelage avec le premier processus en cours. A la fin du processus d'élaboration du PDC, la commune ne disposera que d'un seul document, un « PDC verdi ».

En ce qui concerne les PDC en cours d'exécution, la procédure est plus complexe. Le PDC, à partir des TDR appropriés, devra subir une analyse de cohérence avec les stratégies nationales, thématiques et sectorielles en matière d'environnement. Les programmes et sous-programmes environnementaux devront être examinés au regard des thématiques et défis environnementaux connus ou supposés. A la fin du diagnostic, les actions devront être clairement définies, évaluées et budgétisées. Ces dernières devront être déclinées en projets pour lesquels des ressources devront être mobilisées et les activités mises en œuvre.

Dans le premier cas comme dans le second, les règles administratives devront être respectées. En la matière, le Maire devra requérir, au début et à la fin du processus, l'avis du Conseil Communal et celui du Préfet conformément aux lois et règles administratives y relatives. Un Comité de pilotage sera chargé de suivre le processus.

V- QUELQUES CLARIFICATIONS CONCEPTUELLES

- **Acteurs** : Ce sont « individus » ou « personnes physiques ou morales » dont le poids macro-économique devient de plus en plus prépondérant dans la gestion de l'espace. On peut distinguer deux types d'acteurs : a) ceux qui établissent la trame spatiale des circuits économiques ou la modifient ; et b) ceux qui pèsent sur leur équilibre général. (M. Crozier et E. Friedberg, 1981).
- **Diagnostic** : C'est la base du PDC. C'est le maillon qui permet : a) d'appréhender les éléments structurels et structurants de l'espace étudiés, en terme de forces, faiblesses, opportunités et menaces ; b) de comprendre les règles formelles et/ou informelles qui gouvernent les relations entre les individus et les groupes, comme des *construits*, généralement culturels, que ceux-ci avec leurs capacités et avec leurs moyens d'action ont inventé pour contenir les risques de tensions excessives et pour rendre ainsi possible leur coopération au sein d'ensemble finalisé ” (M. Crozier et E. Friedberg, 1981).
- **Forces** : Elle représente les Richesses, les atouts, les opportunités, les avantages, les opportunités, réels ou potentiels qui pourraient faciliter la gestion durables de l'environnement et des ressources naturelles.
- **Faiblesses** : Elles représentent les risques les contraintes, les menaces, les difficultés réelles ou potentiels, etc. qui pourraient entraver les initiatives de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.
- **Enjeux environnementaux** : Ce que l'on risque de gagner ou de perdre dans une entreprise, une compétition. Les enjeux reposent sur les forces, les atouts, les opportunités. Ils sont faits pour être conquis
- **Défis environnementaux** : Ils constituent des déterminants fondamentaux de la durabilité des actions de développement. Ils s'appuient sur les incertitudes critiques, les faiblesses, les contraintes et les menaces ; autant de choses dont la réalisation est ou pourrait être hypothéquée.
- **Biodiversité** : Elle est constituée de la flore et de la faune domestiquées ou sauvages qui occupent la terre l'air et les eaux

- **Milieu** : Ensemble des conditions naturelles (géographique, climatique, ...) qui régissent la vie de la communauté
- **Cadre de vie** : Entourage social, sphère sociale où l'on vit, constitué d'**habitat** (hygiène et assainissement des établissements humains (quartiers de villes et de villages, hameaux) et évolution des maladies), d'activités socio-économiques, culturelles et environnementales, etc.
- **Ressources naturelles** : Ce sont la faune, la flore, les sols (terres, les forêts de toutes natures, les bandes/carrières de sable, de gravier, les roches les minerais), les eaux et l'atmosphère.
- **Aire protégée** : Une **aire protégée** (selon UICN) est un territoire ou zone marine et/ou côtière: consacrée particulièrement à la protection et au maintien de la diversité biologique (écosystèmes, espèces, variabilité génétique) ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées et gérées par des moyens efficaces, juridiques ou autres.
- **Patrimoine culturel et social** : Ensemble des biens, des richesses, des charges et des droits culturels et sociaux de la communauté et qui sont hérités du passé. Ce sont des sites /domaines et espaces à valeur sociale, culturelle
- **Niveau d'usage ou d'utilité économique de la ressource**: Valeur économique accordée à la ressource
- **Niveau de pression actuelle sur la ressource** : Ponction exercée sur la ressource concernée. Ou encore, taux d'occupation ou d'utilisation de la ressource concernée.
- **Groupe social dépendant de la ressource ou concerné par la menace** : Population homogène tributaire de la ressource ou exposée à une menace
- **Niveau d'exposition** : Durée, capacité de soumission à l'effet de l'élément environnemental
- **Capacité de réaction** : Force qui résulte d'une attitude/aptitude contraire à une action précédente et provoquée par celle-ci. Comportement ou acte de la communauté ou d'une ressource en réponse à une action ou à un évènement

- **Vulnérabilité** : Caractère vulnérable. Qui peut être atteint, blessé. Qui résiste mal aux attaques.
- **Facteurs de vulnérabilité** : Caractéristiques et circonstances d'un système qui le rend susceptible aux effets dommageables d'un risque. Ces facteurs sont d'ordre humain, social, culturel, économique, naturel, politique ou environnemental.
- **Unités d'exposition** : Le développement local est considéré comme un système dynamique. Les composantes ou les aspects de ce système à considérer de manière prioritaire pour un processus d'évaluation des impacts et de la vulnérabilité liés au climat et à ses changements.
- **Écorégion** : Espace géographique pour un développement économique
- **Mesures environnementales** : Dispositions législatives, réglementaires et techniques relatives à la gestion optimales des ressources naturelles
- **Objectif de référence** : Cible sur laquelle la population dirige ses aspirations.
- **Objectif stratégique** : But que l'on se propose d'atteindre par rapport à la Vision
- **Orientation stratégique** : C'est la réponse au besoin pressant d'une gestion efficace du développement face à la montée grandissante de certains facteurs, tels que : l'accélération du changement technique, économique et social ; les facteurs d'inertie liés aux structures et aux comportements souvent imprévisibles ; la montée des incertitudes technologiques, politiques, économiques et sociales. Autrement dit, elle permet de dégager les éléments de réponse à la question "comment réaliser la vision retenue pour une meilleure gestion de la société
- **Proposition** : Offre soumise à l'approbation
- **Vision** : Selon Godet, la vision constitue une expression qualitative d'un ensemble de buts à atteindre à l'horizon de l'étude. C'est une projection de l'image souhaitée pour la société à cet horizon, une traduction du futur désiré

par les différentes composantes de la société. La vision est élaborée à partir des aspirations des populations et des principaux éléments constitutifs des scénarios de développement.

- **Risques environnementaux** : Ce sont les effets/impacts de dégradation, des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles, (inondation et sécheresse) et anthropiques, pertes de la biodiversité, désertification), etc.

CONCLUSION

- Les enjeux environnementaux constituent des déterminants fondamentaux du développement. Ils intègrent les richesses concernant les différentes thématiques.
- Le développement durable passe par la gestion durable de la biodiversité et intègrent aussi bien l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et la conservation à long terme de la biodiversité et des ressources naturelles.
- La vision, les objectifs les actions et les stratégies des PDC devront intégrer ces aspects de développement durable afin de garantir la durabilité des actions au niveau local, départemental et national.
- Les défis environnementaux constituent des déterminants fondamentaux de la durabilité des actions de développement.
- La vision, les objectifs spécifiques, les orientations et propositions de projet et programmes devront l'intégrer afin de réduire leurs impacts sur la durabilité des actions de développement.
- Chaque Commune devra ouvrir des lignes de programmes relatives à la gestion durable et à la gouvernance environnementale dans son PDC, PPAT et PAI/PAT.
- Afin de valoriser les actions en matière de suivi évaluation, un manuel de suivi évaluation du PDC s'impose et devra intégrer les indicateurs de suivi environnementaux.
- Un cadre opérationnel de suivi évaluation des actions de réalisation du PDC devra être mis en place. Il devra intégrer le suivi environnemental.

ANNEXES 1 : FICHES DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE

FICHE N° 1 : FICHE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE

Caractéristiques de l'environnement	Bilan environnemental	
	Les richesses	Les faiblesses
Dimensions de l'environnement		
La biodiversité (la flore et la faune domestiquées ou sauvages qui occupent la terre l'air et les eaux)		
Les pollutions et la qualité des milieux, (dégradation des terres, les eaux et l'air et différentes formes de pollution)		
Les ressources naturelles, (les différentes formations naturelles et artificielles, les richesses des terres (bandes de sable, de gravier, les roches et les eaux)		
Les risques environnementaux (effets/impacts de dégradation, des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles, (inondation et sécheresse) et anthropiques, pertes de la biodiversité, désertification), etc.		
La qualité du cadre de vie (hygiène et assainissement des établissements humains (quartiers de villes et hameaux de villages) et évolution des maladies		
Le patrimoine naturel et culturel- : sites /domaines et espaces à valeur sociale, culturelle		

FICHE N° 2 : MATRICE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Caractéristiques de l'environnement	Bilan environnemental		Enjeux environnementaux	Objectifs de référence
	Richesses	Faiblesses		
Dimensions de l'environnement				
La biodiversité (la flore et la faune domestiquées ou sauvages qui occupent la terre l'air et les eaux)				
Les pollutions et la qualité des milieux, (dégradation des terres, les eaux et l'air différentes formes de pollution)				
Les ressources naturelles, (les différentes formations naturelles et artificielles, les richesses des terres (bandes de sable, de gravier, les roches et les eaux)				
Les risques environnementaux (effets/impacts de dégradation, des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles, (inondation et sécheresse) et anthropiques, pertes de la biodiversité, désertification), etc.				
La qualité du cadre de vie (hygiène et assainissement des établissements humains (quartiers de villes et hameaux de villages) et évolution des maladies				

Le patrimoine naturel et culturel : sites /domaines et espaces à valeur sociale, culturelle				
--	--	--	--	--

|

FICHE N° 3 : FICHE DE DETERMINATION DES ENJEUX ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

<p>Dimensions de l'environnement</p> <p>Critères d'évaluation</p>	<p>Biodiversité (la flore et la faune domestiquées ou sauvages qui occupent la terre l'air et les eaux)</p>	<p>Pollutions et qualité des milieux (dégradation des terres, les eaux et l'air différentes formes de pollution)</p>	<p>Ressources naturelles : (les différentes formations naturelles et artificielles, les richesses des terres (bandes de sable, de gravier, les roches et les eaux);</p>	<p>Risques environnementaux (effets/impacts de dégradation, des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles, (inondation et sécheresse) et anthropiques, pertes de la biodiversité, désertification), etc.</p>	<p>Qualité du cadre de vie- : (hygiène et assainissement des établissements humains (quartiers de villes et hameaux de villages) et évolution des maladies</p>	<p>Patrimoine naturel et culturel : sites /domaines et espaces à valeur sociale, culturelle</p>
<p>Niveau d'usage ou d'utilité économique de la ressource concernée par l'enjeu;</p>						
<p>Niveau de pression actuelle sur la ressource;</p>						
<p>Groupe social dépendant de la ressource ou menacé par l'enjeu</p>						

NB : La matrice peut être remplie quantitativement (par des notations) et/ou qualitativement selon les besoins

FICHE N° 4 : MATRICE D'ÉVALUATION : SOLUTIONS ET ACTIONS

ENVIRONNEMENT		ENJEU	RESSOURCES	ETAT	PRESSION	IMPACT	RÉPONSE	
							SOMME	RANG
CRITERES								
NIVEAU D'EXPOSITION À LA DÉGRADATION (DES TERRES, ...)								
NIVEAU D'EXPOSITION AUX RISQUES (INONDATIONS, ...)								
CAPACITÉS DE RÉACTION (COMMUNAUTAIRE, ÉTATIQUE)								
POURCENTAGE DE POPULATIONS CONCERNÉES								
HIÉRARCHIE DE LA VULNÉRABILITÉ.								
REPONSE	SOMME							
	RANG							

NB : La matrice peut être remplie quantitativement (par des notations) et/ou qualitativement selon les besoins

**ANNEXES 2 : FICHES DE DEFINITION DES AXES
STRATEGIQUES**

FICHE N°1 : ANALYSE DE COMPATIBILITE SPATIALE

Zones géographiques		Écorégion 1		Écorégion 2		Écorégion n		Réponse	
		Compatibilité	Mesures environnementales	Compatibilité	Mesures environnementales	Compatibilité	Mesures environnementales	Somme	Rang
Axes d'intervention									
Orientation 1									
Proposition 11									
Proposition 1n									
Orientation 2									
Proposition 21									
Proposition 2n									
Réponse	Somme								
	Rang								

NB : Evaluer le nombre de réponses données

Secteur x

- C+ : Compatible
- C : Compatibilité acceptable
- C - : Compatibilité faible/Incertitude

FICHE N° 2 : ANALYSE DE COMPATIBILITÉ DE TOUTES LES PROPOSITIONS D' ACTIONS SECTORIELLES

Secteur x Axes d'intervention	Propos.11	Propos.12	Propos.1n	Propos.21	Propos.22	Propos.2n	Propos. n+	Propos. n+1	Réponse	
									Somme	Rang
Propos.11										
Propos.12										
Propos. 1n										
Propos.21										
Propos.22										
Propos.2n										
Propos. n+										
Propos. n+1										
Réponse	Somme									
	Rang									

NB : Définir la notation de 0 à 5 et évaluer

FICHE N° 3 : ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS

	Ressources environnementales	Sensibilité de l'activité dépendante	Population cible dépendante	Statut de la population cible	Niveau de vulnérabilité	Réponse	
						Scores	Rang
Propos.11							
Propos.12							
Propos. 1n							
Propos.21							
Propos.22							
Propos.2n							
Propos. n1							
Propos. nn							